

Contrat de Membre associé (Société UNIQUEMENT)

Le présent Contrat d'adhésion (le « **Contrat** ») prend effet à compter de la **Date d'entrée en vigueur de l'Année d'adhésion (telle que définie ci-dessous)** entre la CFA Society (la **Société**) et un **Membre**, sauf résiliation anticipée conformément au présent Contrat.

ATTENDU QUE :

La Société fait partie du réseau mondial des Sociétés CFA du CFA Institute, qui est une organisation à but non lucratif et la première association mondiale de membres pour les professionnels de la gestion de placements et qui est l'organisme qui décerne les titres CFA® et CIPM®.

Le Membre accepte de devenir Membre ou de renouveler son adhésion et d'être soumis aux droits et obligations des Membres tels qu'ils sont énoncés dans les statuts, les articles ou autres documents constitutionnels de la Société disponibles sur le site Web de la Société (collectivement appelés « **Statuts** ») et dans le présent Contrat.

1 Définitions :

Code et normes : le Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle du CFA Institute, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, constituent l'un des documents constitutifs du CFA Institute.

Date d'entrée en vigueur : la date de début de l'Année d'adhésion et la date à laquelle le paiement est reçu par le CFA Institute au nom de la Société.

Membre : le présent Contrat concerne une personne physique qui est Membre associé de la Société uniquement, et qui n'est pas également membre associé du CFA Institute.

Année d'adhésion : une période de douze mois commençant à la Date d'entrée en vigueur.

2 Statuts

Les droits et obligations des membres sont énoncés dans les Statuts, lesquels peuvent être modifiés de temps à autre conformément aux dispositions qui y figurent.

3 Applications, durée et résiliation

3.1 Votre demande d'Adhésion ne sera confirmée qu'après votre inscription et le paiement intégral de la cotisation.

3.2 Le présent Contrat reste pleinement en vigueur pour l'Année d'adhésion. Le Membre doit renouveler son Adhésion avant la Date d'entrée en vigueur de chaque Année d'adhésion pour conserver ses avantages.

3.3 L'Adhésion de tout Membre prend fin conformément à tout événement de résiliation prévu dans les statuts, y compris le non-respect des conditions d'adhésion, la démission du Membre ou le défaut de renouvellement du présent Contrat.

3.4 La Société se réserve le droit de résilier ou de suspendre les avantages liés à l'adhésion si le paiement de renouvellement requis n'est pas reçu avant le début de l'Année d'adhésion. La Société se réserve également le droit, à tout moment, de mettre fin à l'adhésion de tout membre qui aurait agi en violation du Code et des Normes ou en dehors de ceux-ci.

3.5 Un membre peut démissionner en adressant une notification écrite à la Société. La Société avisera alors le CFA Institute d'annuler l'adhésion au nom du Membre. Les remboursements applicables peuvent être payables conformément à la Clause 10 ci-dessous.

4 Droits et obligations des Membres

Le Membre reconnaît et accepte que :

4.1.1 ils ont lu, compris et accepté de se conformer au présent Contrat, aux Statuts et au Code et aux Normes, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre;

4.1.2 toutes les informations que le Membre fournit à la Société sont vraies, correctes et complètes à tous égards importants;

4.1.3 à leur connaissance, ils ne font actuellement l'objet d'aucune enquête, sanction, poursuite ou autre affaire relative à leur conduite professionnelle qui pourrait raisonnablement remettre en question leur intégrité professionnelle ou leur aptitude à être membres.

4.1.4 Ils aviseront rapidement la Société si un tel problème survient pendant la durée de leur adhésion.

4.2 Le Membre accepte de payer les frais d'adhésion annuels à la Société par l'intermédiaire du CFA Institute, qui administrera et traitera l'adhésion au nom de la Société, comme indiqué sur le site Web de la Société et tel que modifié par celle-ci de temps à autre.

4.3 Tout au long de l'Année d'adhésion et tant que le Membre reste Membre, certains avantages réservés aux Membres seront mis à la disposition du Membre, comme décrit plus en détail sur le site Web de la Société. Les avantages offerts aux Membres de cette catégorie seront spécifiques à cette catégorie et la Société se réserve le droit de les modifier de temps à autre. Les avantages réservés aux Membres peuvent être offerts ou retirés de temps à autre à la seule discrétion de la Société.

5 Confidentialité des données. Le Membre reconnaît avoir lu, compris et accepté les termes de la Politique de confidentialité de la Société et comprend que ses renseignements personnels seront utilisés, transférés, partagés et conservés conformément à cette Politique de confidentialité qui se trouve sur le site Web de la Société et qui peut être modifiée de temps à autre à la seule discrétion de la Société (Politique de confidentialité).

Le Membre confirme que les renseignements personnels qu'il a fournis à la Société sont exacts et consent à ce que la Société recueille, utilise, divulgue et traite ses données personnelles : (i) à des fins liées à l'administration, à la gestion et au traitement de sa demande d'adhésion; (ii) pour offrir des avantages aux membres et pour communiquer au sujet de l'adhésion; (iii) pour envoyer des mises à jour concernant les événements et les activités organisés par la Société; et (iv) il consent à la publication de son nom et de son statut de membre par la Société dans l'annuaire des membres de la Société (si un tel annuaire est mis à la disposition des membres).

6 Paiement des frais. Le CFA Institute perçoit les paiements et traite les cotisations au nom de la Société, sauf indication contraire lors de l'inscription. Les avantages liés à l'adhésion ne débiteront qu'après réception du paiement intégral par le CFA Institute ou la Société, selon le cas. Les paiements peuvent être effectués au CFA Institute en ligne par carte de crédit ou de débit, manuellement par virement bancaire ou par chèque (lorsqu'il est accepté) ou par tout autre moyen

de paiement approuvé par le CFA Institute. Un courriel de confirmation sera envoyé à l'adresse électronique fournie et une copie sera transmise à la Société une fois la demande d'adhésion en ligne soumise.

7 Limites de responsabilités. Le Membre reconnaît et accepte que la Société ne saurait être tenue responsable de tout dommage indirect, accessoire, spécial, punitif ou consécutif, ni de toute perte de bénéfices, de recettes, de données ou d'utilisation découlant de, liée à ou en rapport avec toute violation du présent contrat, que ces dommages soient prévisibles ou non. La responsabilité de la Société en matière de dommages-intérêts directs, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, sera limitée aux cotisations versées à la Société par le membre en vertu du présent contrat.

8 Remboursements. Conformément aux lois applicables en matière de protection des consommateurs, les Membres qui signent le présent Contrat d'adhésion et paient les frais associés peuvent annuler leur adhésion en donnant un avis écrit à la Société dans les quatorze (14) jours suivant l'acceptation. Tous les droits et obligations découlant du présent Contrat d'adhésion prendront fin en cas de résiliation, et tous les frais seront remboursés par le CFA Institute, à l'exception des frais de transaction et de change, sous réserve qu'aucun service réservé aux membres n'ait été utilisé. Aucun remboursement des frais d'adhésion ne sera accordé si des services ont été utilisés pendant la période de 14 jours.

9 Généralités

9.1 Le présent Contrat et les documents y afférents constituent l'intégralité du contrat entre les parties et remplacent tous les contrats, ententes et négociations antérieurs concernant l'objet des présentes.

9.2 La Société peut modifier de temps à autre le présent Contrat conformément à ses Statuts. Si une disposition du présent Contrat est jugée illégale, non valide ou inapplicable par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

9.4 Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de la juridiction dans laquelle la Société est enregistrée.

9.5 Le présent Contrat peut être signé électroniquement, et les photocopies non modifiées auront la même valeur juridique qu'un original.

J'ai lu, compris et j'accepte les termes du présent Contrat.